



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 19 juin 2020

Convocation des conseillers :

le 19 juin 2020



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

**Séance du 26 juin 2020**

**Présents :** Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Tom Bleyer, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller  
**Excusés :**

### Le Conseil Communal;

**Objet : 7.2.1. Affaires économiques; modification budgétaire; décision**

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2020 sont à adapter;

Considérant que cette modification budgétaire permettra de disposer des crédits nécessaires au paiement d'un subside à l'ACAIE;

Vu la modification budgétaire suivante proposée:

Article budgétaire : « 3/470/648120/99002 - Subventions - Développement des activités commerciales »;

Budget initial 2020 : 20.000 EUR

Augmentation du crédit : 45.000 EUR

Crédit 2020 après modification budgétaire : 65.000 EUR

Considérant que l'équilibre budgétaire sera assuré par une diminution de crédit sur l'article « 3/470/615241/99001 - Manifestations - Développement des activités commerciales »;

Budget initial 2020 : 300.000 EUR

Diminution du crédit : 45.000 EUR

Crédit 2020 après modification budgétaire : 255.000 EUR

Vu l'avis favorable de la commission des finances;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant

introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

Tous les membres du conseil communal étant présents physiquement sauf les conseillers BLEYER Tom (procuration) et WIES Line (procuration),

**approuve  
à l'unanimité**

la modifications budgétaire proposée.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 02/07/2020  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre

